



Avril 2013

POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Cette contribution vise à nourrir les travaux du Comité interministériel de la jeunesse, dont l'un des axes principaux porte sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes, mais aussi à contribuer aux réflexions en cours sur l'évolution de l'organisation de l'action publique (future loi de modernisation de l'action publique) et des opérateurs des politiques de jeunesse (réseau information jeunesse, missions locales, etc.). Elle est le fruit des réflexions et analyses collectives que le Cnajep produit depuis plusieurs années sur la jeunesse et les politiques publiques afférentes.

Les jeunes, à l'heure de bâtir et de mettre en œuvre leur projet de vie, sont souvent confrontés à des incertitudes et à des interrogations auxquelles les réseaux d'information et d'orientation et les dispositifs d'accompagnement existants peinent à répondre de manière totalement satisfaisante.

La mise en place du **service public rénové d'information, d'orientation et d'accompagnement** devra permettre à chaque jeune d'accéder à l'ensemble de ses droits et de choisir, et non plus subir, son parcours de vie. Il s'agit également de permettre aux jeunes de devenir les acteurs de leur propre projet de vie.

Mettre en œuvre un accompagnement global

L'émancipation des individus est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc.). L'émancipation ne saurait donc se limiter à la seule question des ressources financières et de l'intégration au marché du travail.

Il importe par conséquent de sortir du seul prisme du parcours socio-professionnel et de développer une **approche globale** qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune.

Le service public d'information, d'orientation et d'accompagnement devra ainsi revêtir une double ambition :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire, professionnel.
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique dans un projet de vie.
- Une mission de mise en lien avec les acteurs d'un territoire (social, logement, mobilité, éducation populaire, organisation de jeunes, etc.).

Ce service public rénové doit pouvoir être mobilisé **tout au long de la vie**, et pourrait être adossé à la reconnaissance d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie.

Favoriser l'expérimentation

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les parcours sont de plus en plus segmentés et diversifiés. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.).

Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations et, dans ce sens, d'appréhender la jeunesse comme une phase initiatique d'expérimentations, pendant laquelle chaque individu doit être en mesure de tester ses choix, et éventuellement de se tromper, sans pour autant devoir en subir des conséquences définitives.

L'enjeu consiste par conséquent à rendre les jeunes acteurs de leur orientation et à leur proposer un système d'accompagnement leur permettant autant que possible **l'expérimentation et la réorientation**.

.../...

.../...

Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs

Se repérer dans le millefeuille actuel des réseaux d'information et d'orientation constitue un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Il importe par conséquent de **repenser les missions et l'articulation des différents acteurs de l'accompagnement** (missions locales, réseaux d'information jeunesse, orientation scolaire, Crous, Pôle Emploi, maisons de quartier, etc.) afin que les jeunes puissent être plus efficacement informés et orientés en matière de droits, d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs, à la vie citoyenne.

L'enjeu consiste donc à décloisonner les acteurs et à favoriser la production d'une information transversale et coordonnée. Une attention particulière doit également être portée à la **reconnaissance du rôle des pairs et des associations** de jeunesse et d'éducation populaire dans cette fonction d'accompagnement.

Notre ambition n'est **pas** d'instaurer un « **guichet unique** » symbolisé par une seule et même structure spécialisée, mais bien de mobiliser une diversité d'acteurs autour d'une mission commune. Cela soulève la question des moyens qui seront alloués à la **formation des acteurs** de ce service d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.

Améliorer l'accessibilité

Renforcer la visibilité et l'accessibilité des acteurs de l'accompagnement suppose la mise en place d'un **service de proximité** et d'un **suivi personnalisé**.

Le service public rénové pourrait ainsi être basé dans différents **lieux** :

- **Physiques** : permanence dans des lieux identifiés et fréquentés par les jeunes (établissements scolaires, associations, etc.).
- **Virtuels** : un site Internet avec un espace personnel, un numéro de téléphone, etc. Les jeunes devront être accompagnés afin de connaître et de maîtriser ces différents outils.

Chaque jeune bénéficierait d'un **service individualisé** assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistante sociale, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc.

Pour trouver toute sa pertinence, ce service public doit également permettre un **accompagnement collectif**. L'échange entre pairs et l'action collective démontrent en effet la capacité de l'éducation populaire à favoriser l'émancipation des personnes et à faciliter leur insertion sociale et économique.

Une compétence décentralisée, mais une responsabilité de l'Etat

La mise en place d'un **service public territorialisé** paraît pertinente au regard des enjeux de proximité et d'accessibilité. L'échelle de bassin de vie devra ainsi être privilégiée. Néanmoins, cette territorialisation doit être couplée à une stratégie nationale, afin de ne pas aboutir à des disparités entre les territoires et à la production d'une information éclatée et hétérogène dont l'effet serait immanquablement de creuser les inégalités entre les jeunes.

Dans ce contexte, l'hypothèse à l'étude actuellement de confier la compétence « orientation » aux Régions, outre qu'elle traduit la primauté des enjeux liés à l'insertion socio-professionnelle au détriment d'un accompagnement global des jeunes, **ne doit pas exonérer l'Etat de ses responsabilités** en matière d'égalité territoriale et de mise en cohérence de l'action publique.